

Avis aux clients de l'ONIP

Dans le souci d'améliorer les prestations de ses clients, l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) met désormais à leur disposition des contacts téléphoniques et une adresse électronique pour recueillir leurs plaintes. Ces contacts et adresse sont les suivants :
95 58 23 32 / 62 57 40 62 E-mail : dqualite@lanationbenin.info
La Direction Générale



L'ONIP est certifié
ISO 9001 : 2008



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



REPUBLIQUE DU BENIN

La Nation

ISSN La Nation 1564-0159 26^e année www.lanationbenin.info - N° 6495 Mercredi 25 Mai 2016 ■ Prix : 300 F CFA

11^e édition des Universités des Notaires d'Afrique

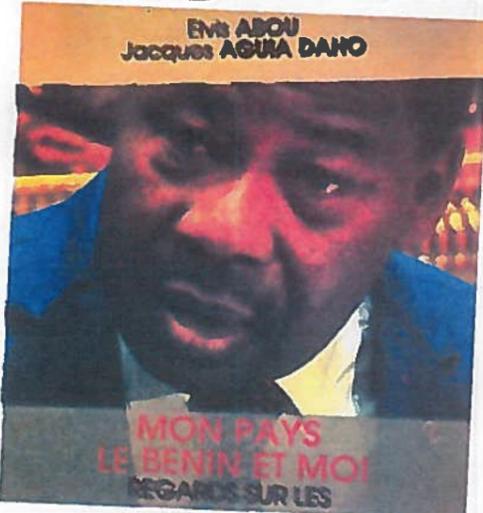
Ouvrer à l'appropriation du droit de la copropriété verticale



Pages 16

Parution du livre "Mon pays, le Bénin et moi"

Les discours de Boni Yayi revisités



Page 3

Commerce de canne à sucre par les femmes à Djèrègbé

Entre détermination et risque pour satisfaire les besoins du moment

Le commerce de canne à sucre rime bien avec l'habileté de ses vendeuses au carrefour Djèrègbé. Le dynamisme est de mise si l'on tient à faire quelques bénéfices. Mais le cadre ne s'y prête pas, compte tenu des risques auxquels les femmes font constamment face. La diligence des pouvoirs publics à réaménager cet espace constituerait un acte pour la préservation de leurs vies.

Page 13



13^e séminaire du Fratel à Cotonou

Pour un déploiement des réseaux haut et très haut débits

Page 7



Poste de 2^e secrétaire parlementaire

Dakpè Sossou succède à Alexis Agbélessessi

Le poste de 2^e secrétaire parlementaire vacant après la démission de Alexis Agbélessessi désormais président de la Commission chargée des lois est pourvu depuis mardi 24 mai à l'Assemblée nationale. Il revient à Dakpè Sossou élu par ses pairs par 58 voix contre 20 pour son challenger Basile Ahoassi.

Affrontements entre agriculteurs et éleveurs à Malanville

Trois morts et deux blessés graves enregistrés

Trois morts et deux personnes grièvement blessées, c'est le bilan des affrontements survenus mardi 24 mai entre agriculteurs et éleveurs peulhs dans la ferme de Koka, arrondissement de Garou, commune de Malanville. Les échauffourées meurtrières ont commencé après que le sieur Godji Alikoarei, un paysan septuagénaire, a été charcuté dans son lit par un bouvier peulh.

Page 11

11^e édition des Universités
des Notaires d'Afrique**Œuvrer à l'appropriation du droit de la copropriété verticale**

Sous l'égide du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, Joseph Djogbénou, les travaux des 11^e Universités des Notaires d'Afrique se sont ouverts ce mardi 24 mai à Cotonou devant un parterre de praticiens du droit. Pendant quatre jours, les hôtes de la Chambre nationale des Notaires du Bénin, en coordination avec le Commission des Affaires africaines de l'Union internationale du Notariat (CAAF/UINL), se pencheront sur des questions de préoccupations professionnelles...

Par Wilfried Léandre
HOUNGBEDJI

Dans le cadre de l'ouverture solennelle des assises, il est revenu en premier au président du comité d'organisation, Me Olnika Salam, de planter le décor en indiquant que la rencontre de Cotonou aidera, entre autres, à approfondir les connaissances des notaires, dans le domaine du droit de la copropriété, la copropriété verticale notamment. Ceci, afin que la noblesse du métier de notaire soit rétablie. Oui, le notariat, au service de la communauté, qui cesse de s'adapter pour se mettre à l'avant-garde de la société, et préserver le patrimoine des citoyens. D'ici à là,

nos villes. Or, suggère-t-il, des réponses fondamentales aux questions y relatives doivent cesser d'être horizontales pour s'adapter à la verticalité. Cela justifie la présence aux assises de quelques spécialistes réputés. En sus, Me Olnika Salam saisit la solennité de l'occasion pour dénoncer des réformes qui, ces dernières années au Bénin, ont essayé de réduire le notaire à la portion congrue, prétextant par exemple qu'il n'est plus besoin de notaire pour créer une société ; exactement comme si, raille-t-il, on disait qu'on n'a plus besoin du chirurgien pour pratiquer une opération chirurgicale.

S'approprier la copropriété

Pour sa part, Me Pamphile Virgile Agbanrin, président de la Chambre des Notaires du Bénin, clame la fierté du notariat béninois d'être l'hôte de ces assises. Rappelant que cet honneur fut déjà fait au Bénin il y a 8 ans, il salue l'ancrage d'une tradition que représentent ces Universités notariales, aidant à une meilleure application des normes ; et regroupant de plus en plus de participants, favorisant par conséquent de riches échanges d'expériences qui contribuent à solutionner des cas compliqués. Toutes choses qui permettent de comparer les progrès réalisés dans tel ou tel pays, dans telle ou telle matière ; puis favorisent le



La vice-présidente de l'Union internationale du Notariat pour l'Afrique Régine Dooh Collins intervenant au cours de la cérémonie

un contexte où très peu de législateurs africains s'y sont penchés, du fait principalement de la disponibilité d'espace favorisant l'extension horizontale. Seulement, les temps évoluent, avertit Pamphile Virgile Agbanrin, puisque les espaces sont de moins en moins disponibles et que des édifices en hauteur émergent de plus en plus. Mais Cotonou se penchera aussi sur les remèdes propices à proposer aux entreprises, comme les notaires l'ont souvent fait pour sauver de nombreuses promesses à la liquidation, indique le président des notaires béninois. Quant à Me François Grimaldi, au nom du notariat francophone et du Conseil supérieur du notariat français, son propos consiste en des félicitations au notariat béninois pour la qualité de l'organisation. Saluant le parcours des Universités des notaires d'Afrique, il relève qu'elles se bonifient au fil du temps, signe de l'engouement du notariat africain pour plus de performances. Ce que confirment, assure-t-il, les thèmes des présentes assises. De même, l'organisation est de plus en plus reconnue se réjouit-il, tant de nombreuses Institutions ou organisations internationales l'admettent en leur sein. Il se réjouit tout autant des efforts de formation de plus en plus accrus qui induisent de meilleures règles et pratiques de transmission de patrimoine, salue les efforts d'abolition des frontières, d'harmonisation des droits comme dans le cadre de l'OHADA ou de la Common Law...

De l'importance du notaire

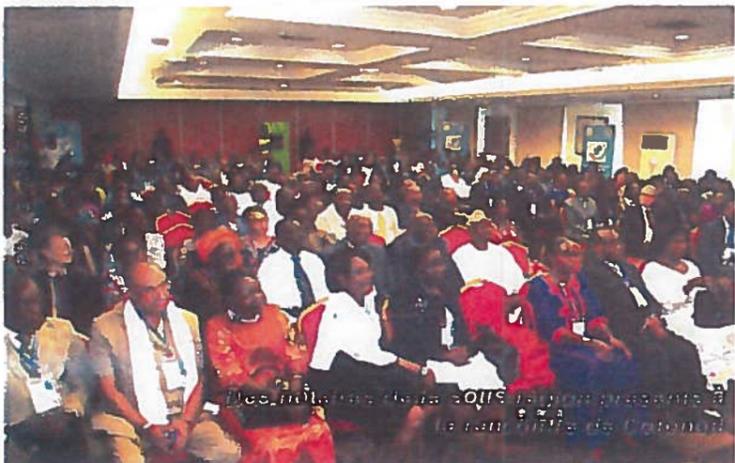
Comme lui, le président de la Commission des Affaires américaines de l'UINL, Me Alvaro Rojas Charly, est enthousiasmé par les progrès que réalise le jeune notariat africain, qui s'accommode des réalités nouvelles comme le thème phare de la copropriété verticale. Mais il suggère que les notariats plus anciens doivent aux plus jeunes, soutien et assistance. Et se félicite déjà de l'appui du gouvernement à ses confrères béninois. Lesquels sont invités au prochain sommet de sa Commission en août à venir. A son tour de s'adresser à l'assistance, Me Traoré Tchassa-

sona, président de la Commission des Affaires africaines de l'Union internationale du Notariat, évoque son attachement au Bénin. Il exhorte ensuite les notaires au renouvellement de leurs compétences à l'évolution et aux exigences de leur époque, pour offrir de prestations de qualité à leurs clients. Aussi voit-il ces assises comme un cadre d'échanges, qui contribuent à maintenir les notaires dans le marché du droit et à les faire participer aux performances économiques de leurs pays. En tout cas, la Commission des Affaires africaines est disposée à apporter sa contribution à cette fin, renseigne Me Traoré Tchassaona. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit la création d'une école à Niamey pour la formation en Master droit notarial. De quoi aiguïser davantage le professionnalisme des notaires et les amener à donner le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs Etats. Suppléant le président de l'Union internationale du Notariat pour l'Afrique, Me Daniel Sédar Senghor, Me Régine Dooh Collins Ekolo, sa vice-présidente, renseigne que l'Union, avec ses 90 membres, est présente sur tous les continents ; et s'élargit de plus en plus. Pour elle, l'Université du Notariat est un cadre de réflexion où se discutent des thèmes qui font l'actualité. C'est pourquoi elle soutient aussi le sujet de la copropriété verticale mérite réflexion, en raison notamment de la raréfaction des domaines constructibles, et des pesanteurs sociologiques qui ne facilitent pas le développement de l'approche de la copropriété. Ceci tient éga-

lement, laisse-t-elle entendre, du rôle majeur des notaires dans le développement de leurs pays où l'environnement des affaires doit être de plus en plus sécurisé.

Soutien du gouvernement

Enfin, au nom du président de la République, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, Me Joseph Djogbénou, laisse entendre que le notariat constitue une grande préoccupation en ce que ses enjeux et défis, aujourd'hui, touchant à l'environnement économique, méritent qu'on s'y attarde. Suivant le Garde des Sceaux, l'université doit s'entendre ici comme cadre de mutualisation ; ce dont rassurent les centres d'intérêt conviés aux débats. Puis Joseph Djogbénou relève que les efforts de législation au Bénin ces dernières années, avec l'avènement du code foncier et domaniale, n'ont pas vraiment réglé tous les problèmes. Il déplore l'absence consacrée du notaire dans maints domaines et souligne qu'en Afrique l'on croit disposer de tout l'espace et qu'en conséquence, l'on construit en longueur plutôt qu'en hauteur. Or, les temps changent et il faut désormais tenir compte des exigences spatiales. Mais à l'université, le Garde des Sceaux veut allier l'universalité, tant le langage technique est le même ici ou là même si la Common Law doit être domptée par les francophones. Ce disant, il rassure les notaires de la volonté du gouvernement de les voir se développer plutôt que de disparaître comme certains le craignent.



Me Olnika Salam déplore que le législateur africain ne se soit pas préoccupé de la question de copropriété verticale alors même qu'émergent de plus en plus des mastodontes immobiliers dans

sens d'anticipation au sein de la profession. Par le thème retenu pour les présentes assises, poursuit-il, l'objectif est d'aider à prendre conscience de la réalité de la copropriété verticale, dans



Pamphile Virgile Agbanrin, président de la Chambre nationale des Notaires du Bénin, reçoit le président de la Commission des Affaires américaines de l'UINL, Me Alvaro Rojas Charly.



Les membres de la Commission des Affaires africaines de l'Union internationale du Notariat reçoivent leurs diplômes de la part du président de la Commission, Me Traoré Tchassaona.